ANNEXE 1 : Carte de la Communauté de Communes de Valcèzard

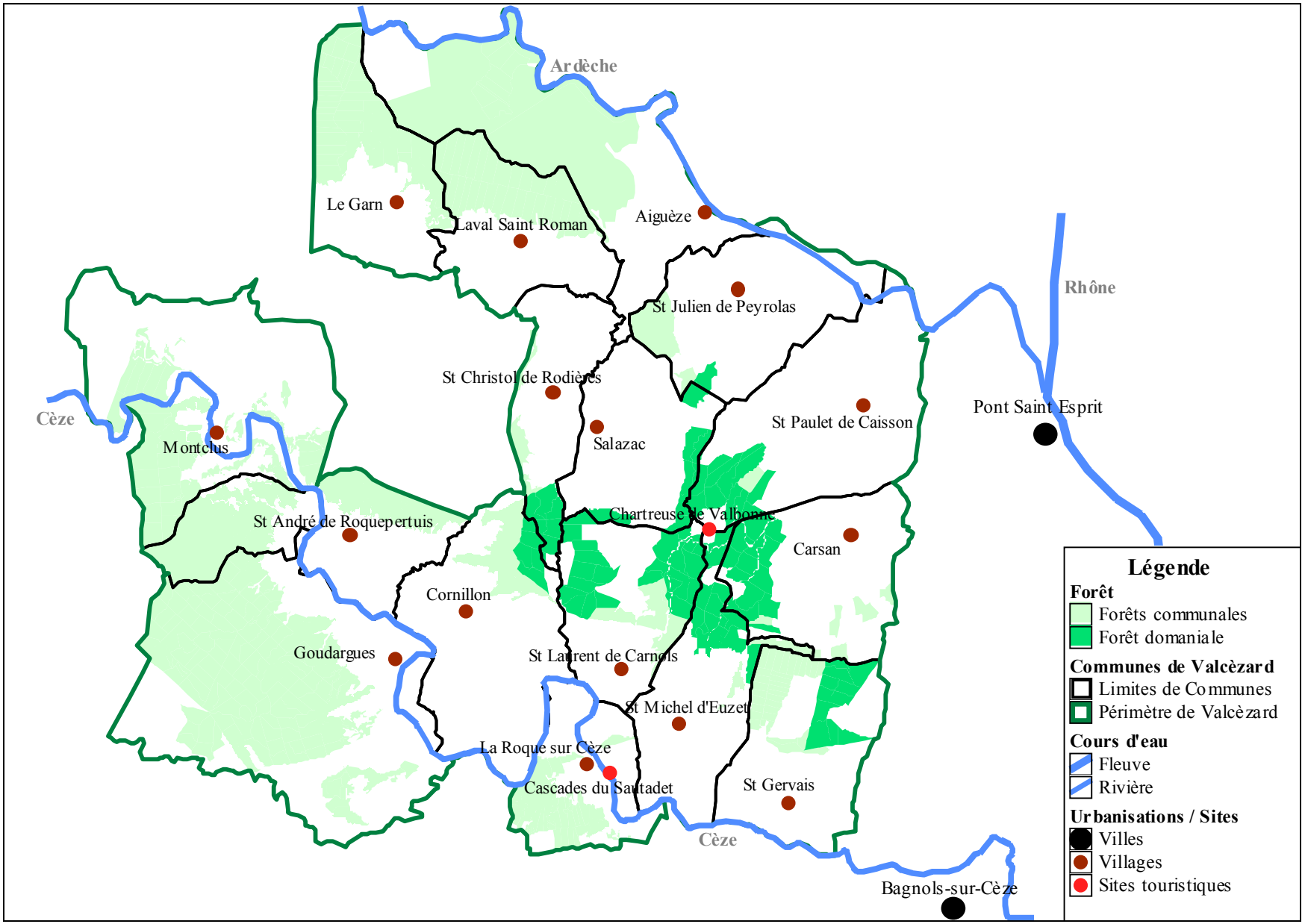

ANNEXE 2 : données INSEE concernant le territoire de Valcèzard

Démographie du territoire de Valcèzard et du Gard sur la période 1990-1999

Collectivités	Recensement 90	Recensement 99	Taux de variation annuelle	Solde migratoire Taux annuel
Aiguèze	215	204	-0,58	-0,69
Carsan	509	631	+2,41	+1,90
Cornillon	609	689	+1,38	+1,50
Goudargues	788	945	+2,04	+1,83
La Roque sur Cèze	153	194	+2,67	+2,34
Laval Saint Roman	185	201	+0,92	+0,64
Le Garn	192	221	+1,57	+1,41
Montclus	135	134	+0,00	+0,25
St André de Roquepertuis	361	397	+1,06	+1,03
St Christol de Rodières	130	126	-0,35	-0,69
St Gervais	600	664	+1,13	+0,88
St Julien de Peyrolas	1088	1103	+0,15	-0,07
St Laurent de Carnols	279	403	+4,17	+3,66
St Michel d'Euzet	512	598	+1,74	+1,23
St Paulet de Caisson	1431	1602	+1,26	+1,16
Salazac	140	162	+1,63	+1,34
Valcèzard	7327	8274	-	-
Département du Gard	585049	623125	+0.70	+0.53

Logements du territoire de Valcèzard et du Gard en 1999

Collectivités	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Nombre de Logements
Aiguèze	60,5%	34,9%	4,6%	152
Carsan	85%	9,9%	5,1%	253
Cornillon	69,1%	23,5%	7,3%	395
Goudargues	73,2%	20,6%	6,3%	559
La Roque sur Cèze	49,7%	49,7%	0,7%	147
Laval Saint Roman	64,5%	22,6%	12,9%	124
Le Garn	54,2%	39,3%	6,5%	168
Montclus	34,1%	61,5%	4,5%	179
St André de Roquepertuis	58,4%	31,8%	9,8%	286
St Christol de Rodières	59,4%	36,5%	4,2%	96
St Gervais	84%	10,9%	5,1%	312
St Julien de Peyrolas	82,8%	14%	3,2%	465
St Laurent de Carnols	81,7%	13,4%	4,8%	186
St Michel d'Euzet	78,8%	15%	6,1%	293
St Paulet de Caisson	87,4%	9,4%	3,1%	669
Salazac	50%	42,3%	7,7%	130
Valcèzard	72,5	22,3	5,4	4414
Département du Gard	78,7%	13,3%	8%	324045

Situation de l'emploi sur le territoire de Valcèzard en 1999

Collectivités	Population Active	Nombre d'emplois	Chomage
Aiguèze	90	48	12,2
Carsan	307	76	15
Cornillon	301	220	12,6
Goudargues	356	228	17,7
La Roque sur Cèze	79	20	11,4
Laval Saint Roman	84	32	11,9
Le Garn	92	40	7,6
Montclus	49	24	22,4
St André de Roquepertuis	175	68	16,6
St Christol de Rodières	55	16	20
St Gervais	304	116	15,5
St Julien de Peyrolas	434	193	16,8
St Laurent de Carnols	177	52	15,8
St Michel d'Euzet	254	85	13,8
St Paulet de Caisson	697	320	10,5
Salazac	69	28	10,1
Valcèzard	3523	1566	14,4

ANNEXE 3 : caractéristiques du tourisme gardois selon une étude menée par le CDT

En juin 2001, le Comité Départemental du Tourisme (CDT) publie les résultats d'une enquête menée au cours de l'année précédente sur la clientèle touristique du Gard. Dans cette enquête, trois zones géotouristiques ont été distinguées :

- Zone 1 : Littoral / Camargue
- Zone 2 : Nîmes et sa région, Uzès / Pont du Gard, Vallée du Rhône
- Zone 3 : Cévennes, Piémont cévenol, **Vallée de la Cèze**

Nous nous intéresserons donc ici aux résultats de la zone 3 qui englobent le territoire de la Communauté de Communes.

ECONOMIE TOURISTIQUE GARDOISE

Impact économique :

- 915 millions d'euros de chiffre d'affaire
- entre 40 et 47 euros : dépense moyenne par jour et par personne
- près de 14000 emplois touristiques directs et induits

Capacité d'accueil :

302710 lits touristiques, soit :

- 99280 lits dans des établissements classés et/ou labellisés (12% en hôtel, 64% en hôtellerie de plein air)
- 203430 lits en résidences secondaires

Capacité d'accueil par zone :

Zone 1 : 34 % / Zone 2 : 20 % / Zone 3 : 46 %

CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE TOURISTIQUE

La clientèle touristique de la zone 3 est composée de 67 % de français et 34 % d'étrangers. La clientèle d'origine française provient principalement des régions Rhône-Alpes, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La clientèle étrangère est issue d'Europe du Nord avec de nombreux Hollandais, Belges et Allemands.

Notons que 60 % des touristes appartiennent à des catégories socioprofessionnelles relativement aisées et que 45 % viennent en famille (chiffres fournis à l'échelle du Gard).

La durée moyenne de séjour sur l'année est de l'ordre de 10 à 12 jours. Notons que dans cette zone, 31 % des séjours sont de type itinérant et il existe un public d'habitués qui représente 43 % de la clientèle.

ACTIVITES PRATIQUEES

Les randonnées pédestres pour 52 % des personnes interrogées, la baignade pour 49 % et les activités culturelles pour 41 % sont les trois premières activités pratiquées dans cette zone par la clientèle touristique.

Notons également qu'une forte majorité de la clientèle (69 %) recherche ici le repos, le calme et la tranquillité. Les touristes choisissent cette destination pour la beauté de ses paysages (60 %) et pour son ensoleillement (51 %).

8 touristes sur 10 manifestent leur contentement par rapport aux animations et jugent leur lieu de vacances suffisamment animé. Ils fréquentent beaucoup les foires et marchés locaux (pour 47 % des personnes interrogées), ainsi que les fêtes traditionnelles (20 %), les festivals (15 %) et les concerts (14 %).

83 % des touristes achètent des produits du terroir pendant leur séjour (vin de région, produits de la ferme, produits maraîchers, artisanat d'art, spécialités régionales).

ANNEXE 4

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALCEZARD

PREAMBULE

Les communes de AIGUEZE, CARSAN, CORNILLON, GOUDARGUES, LA ROQUE SUR CEZE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GARN, MONTCLUS, SALAZAC, SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT GERVAIS, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, SAINT LAURENT DE CARNOLS, SAINT MICHEL D'EUZET, SAINT PAULET DE CAISSON, déclarent vouloir coopérer dans le but d'assurer le développement de leurs territoires.

Pour ce faire, elles ont décidé de créer une Communauté de Communes selon les statuts suivants.

Les communes associées signataires des présents statuts insistent sur la synergie à dégager, résultant des actions entreprises et la répartition des ressources en découlant.

De plus, elles affirment leur volonté unanime de travailler ensemble dans un esprit de totale collaboration et de préservation des intérêts de la communauté des communes.

-TITRE I-
DENOMINATION - OBJET - SIEGE - DUREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Article 1 : Dénomination de la Communauté de Communes

Il est créé, sous le nom de Communauté de Communes de « VALCEZARD » un établissement public de coopération intercommunale régi notamment par les dispositions de l'article L5214.1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales.

Article 2 Communes adhérentes

La Communauté de Communes de « VALCEZARD » associe les communes ci-après :

AIGUEZE, CARSAN, CORNILLON, GOUDARGUES, LA ROQUE SUR CEZE, LAVAL SAINT ROMAN, LE GARN, MONTCLUS, SALAZAC, SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS, SAINT CHRISTOL DE RODIERES, SAINT GERVAIS, SAINT JULIEN DE PEYROLAS, SAINT LAURENT DE CARNOLS, SAINT MICHEL D'EUZET, SAINT PAULET DE CAISSON

Article 3 : Siège de la Communauté de Communes

Le siège social de la Communauté de Communes est fixé à la CHARTREUSE DE VALBONNE, 30130 SAINT PAULET DE CAISSON.

<u>Article 4</u> : Durée de la Communauté de Communes

La durée de la Communauté de Communes est illimitée.
Elle sera dissoute selon les dispositions de l'article L 5214 – 28 du code général des collectivités territoriales.

<u>Article</u> 5 : Objet de la Communauté de Communes

L'objet de la Communauté de Communes de « VALCEZARD » est d'exercer, au sein d'un espace de solidarité, les compétences suivantes :

1. **Groupe de compétences obligatoires**
   1er groupe aménagement de l'espace :
   - Participation à élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
   - Constitution de réserve foncière liée à la protection environnementale et architecturale.

   2ème groupe : développement économique :
   - Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les zones à créer.
   - Développer et promouvoir le secteur touristique,
   - Faciliter l'hébergement touristique par la création et la réhabilitation de bâtiments.

2. **Compétence optionnelle**
   Protection et mise en valeur de l'environnement par :
   - préserver les espaces naturels sensibles,
   - assainissement : le contrôle des assainissements autonomes,
   - mise en valeur du patrimoine classé ou non classé : mise en lumière…etc

-TITRE II-
ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

<u>Article 6</u> : Composition du Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil Communautaire composé de soixante quatre (64) délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes membres, ainsi répartis :

AIGUEZE	4
CARSAN	4
CORNILLON	4
GOUDARGUES	4
LA ROQUE SUR CEZE	4
LAVAL SAINT ROMAN	4
LE GARN	4
MONTCLUS	4
SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS	4
SAINT CHRISTOL DE RODIERES	4

ST GERVAIS	4
ST JULIEN DE PEYROLAS	4
SAINT LAURENT DE CARNOLS	4
SAINT MICHEL D'EUZET	4
SAINT PAULET DE CAISSON	4
SALAZAC	4

Cette représentation est définie comme suit :

- quatre délégués jusqu'à 5 000 habitants,
- au-delà un délégué supplémentaire par tranche de 5 000 habitants.

Le nombre d'habitants retenu est celui du dernier recensement INSEE.

<u>Article 7</u> : Durée des fonctions des délégués

- Les fonctions de délégué au Conseil Communautaire suivent, quant à leur durée, le sort de l'assemblée au titre de laquelle elles sont exercées.
- En cas de vacance parmi les délégués, par suite de décès, démission ou toute autre cause, il est pourvu au remplacement dans le délai d'un mois.
- Les délégués sortants sont rééligibles.

<u>Article 8</u> : Réunion du Conseil Communautaire

- Le Conseil Communautaire se réunit au siège de la Communauté de Communes ou dans l'une des communes membres, au moins une fois par trimestre.
- Il se réunit en outre en séance extraordinaire à la demande du Président ou du tiers de ses membres.
- Toute convocation est faite par le Président ou en cas d'absence par le vice président délégué.
- Le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.
- Quand, après une première convocation régulièrement faite, le Conseil Communautaire ne s'est pas réuni dans les conditions énoncées au 4ème point, la délibération prise après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, est valable quel que soit le nombre des membres présents.
- Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sous réserve des majorités qualifiées requises par la loi ou prévues dans les présents statuts ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- Les délibérations du Conseil de Communauté, dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres, sont prises selon les dispositions de l'article L 5211 – 57 du code général des collectivités territoriales.
- Un membre du Conseil Communautaire peut donner pouvoir écrit de vote en son nom à un autre membre.
- Un membre du Conseil Communautaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.
- Le Conseil Communautaire peut décider de s'adjoindre un ou plusieurs conseiller(s) technique(s) qui assiste(nt) aux séances sans prendre part aux délibérations.
- Les délibérations du Conseil Communautaire donnent lieu à la rédaction de procès verbaux transcrits sur un registre tenu au siège de la Communauté de Communes et signés par tous les délégués présents.

<u>Article 9</u> : Pouvoirs du Conseil Communautaire

- Le Conseil Communautaire règle par ses décisions les affaires de la Communauté de Communes.
- Il définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes.
- Il vote le budget et approuve les Comptes.
- Il décide, sous réserve du respect des dispositions législatives applicables en la matière des modifications à apporter aux conditions initiales :
  - de composition,
  - de fonctionnement,
  - de l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public et de la délégation de la gestion d'un service public.
- Il crée les emplois.

<u>Article 10</u>: Composition du Bureau

Le bureau de la Communauté de Communes est constitué d'autant de membres que de communes membres :

un Président,
quinze Vice-Présidents

<u>Article 11</u> : **Désignation des Membres du Bureau**

Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil Communautaire en son sein.

<u>Article 12</u> : Pouvoirs du Bureau

Il exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil Communautaire dans le respect de l'article L 5211 – 10.

<u>Article 13</u> : Pouvoirs du Président

1. Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes.
2. Il convoque aux réunions du Conseil Communautaire et du Bureau et préside les séances, il dirige les débats et contrôle les votes.
3. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Communautaire et les décisions du bureau.
4. Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, il rend compte des travaux du Bureau.
5. Il prépare et propose le budget de la Communauté de Communes.
6. Il ordonnance les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de Communes.
7. Il représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la gestion.
8. Il nomme aux emplois créés par le Conseil Communautaire, après avis du bureau.
9. Il représente la Communauté de Communes en justice.

<u>Article 14</u> : Règlement intérieur

Le Conseil Communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

<u>Article 15</u> : Admission d'une nouvelle commune

L'admission d'une nouvelle commune est soumise aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Article 16</u> : **Modifications statutaires**

Les modifications statutaires sont soumises aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, autres que celles prévues aux articles L 5211 – 17 à L 5211 – 19.

<u>Article 17</u> : Retrait d'une commune membre

Le retrait d'une commune est soumis aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Article 18</u> : Adhésion de la Communauté à un EPCI

L'adhésion de la communauté de communes à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté et du conseil communautaire.

-TITRE III-
DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

<u>Article 19</u> : Régime fiscal

Le régime fiscal retenu par la Communauté de Commune de « VALCEZARD » est celui de la taxe professionnelle unique, tel que prévu par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (TPU).

<u>Article 20</u> : Dépenses

La Communauté de Communes pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet ainsi qu'aux dépenses obligatoires.

<u>Article 21</u> : Recettes

Les recettes du budget de la Communauté de Communes comprennent:

1. Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et autres.
2. La Dotation Globale de Fonctionnement et autres concours financiers de l'Etat.
3. Le revenu des biens meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes.
4. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers
5. Les subventions.
6. Les produits des dons et legs.
7. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
8. Le produit des emprunts.

<u>Article 22</u>: Comptabilité

Les fonctions de comptable public de la communauté de communes de VALCEZARD sont assurées par le comptable public de PONT SAINT ESPRIT.

<u>Article 23</u>: Conditions financières et patrimoniales

Les conditions d'affectation et le transfert éventuel de biens nécessaires à l'exercice des compétences seront effectués selon les dispositions légales.

<u>Article 24</u> : Affectation des personnels

Les conditions d'affectation de personnels de la Communauté et l'utilisation éventuelle de personnels communaux par la Communauté seront effectuées selon les dispositions légales.

<u>Article 25</u> :

Les délibérations des Conseils Municipaux des communes membres seront annexées aux présents statuts.

ANNEXE 5 : Carte des EPCI à fiscalité propre

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS

Situation au 01/01/2003

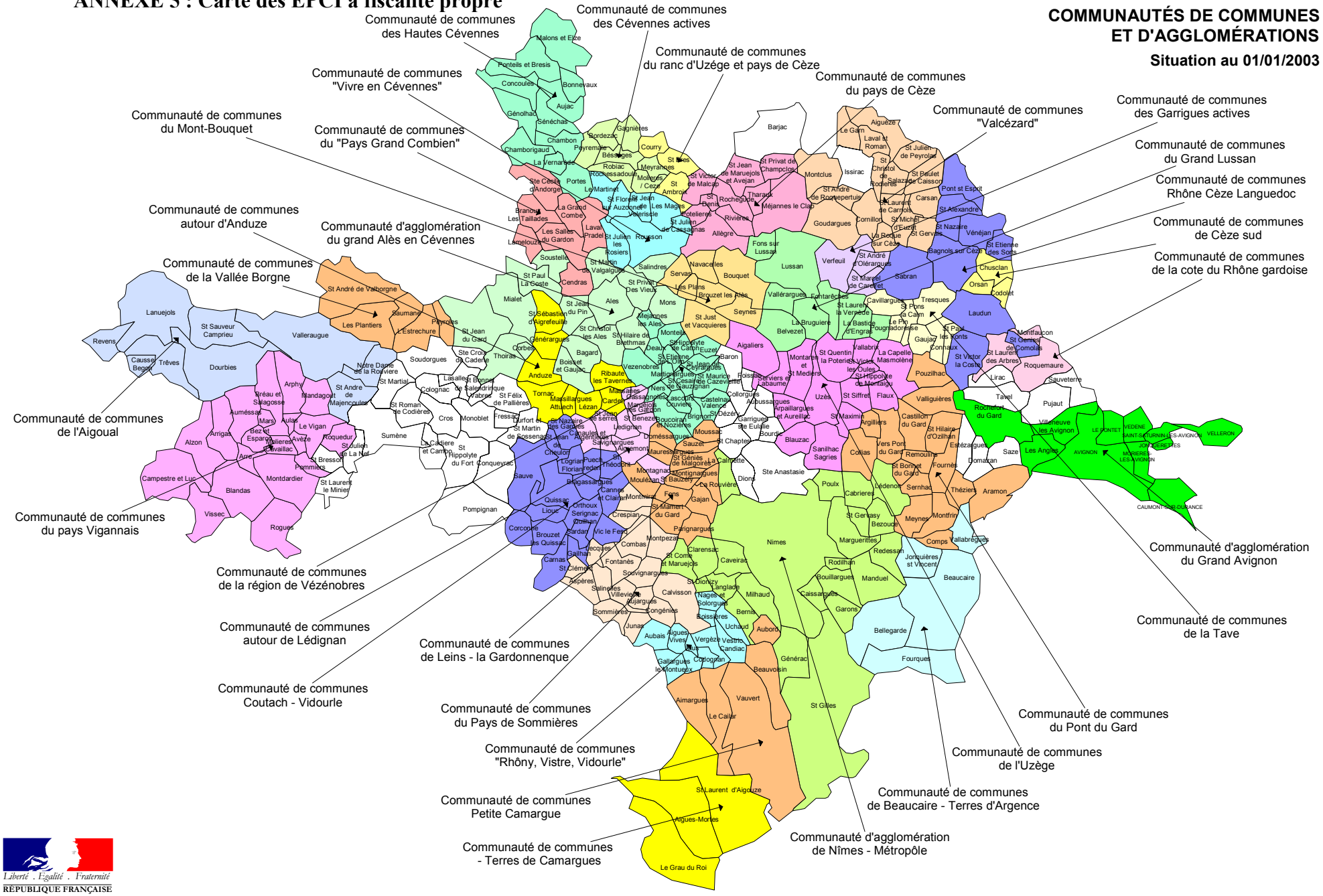

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direc
Départem
de
du

S.V.H.T. / E.G.T.Version Décembre 2002

Limites du département du Gard

Source : Préfecture du Gard

EPCI à fiscalité propre avec

Commune :

Tel :
Fax :
Email :
Nombre d'habitants :
Nombre de foyers :
Superficie :

Personne rencontrée :

Compétences au sein de Valcèzard :

1. Quels sont les points forts de votre commune ?

- Patrimoine bâti

Sites classés :	mis en valeur	à mettre en valeur
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
Sites non classés :		
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐

- Patrimoine non bâti / Espaces naturels

-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐
-	☐	☐

- Autres ressources à mettre en valeur

2. Quels sont les points faibles de votre commune ?

- Points noirs (et solutions ?)
  -
  -
  -
  -
  -
- Structures manquantes
  -
  -
  -
  -
  -

3. Votre commune mène-t-elle actuellement des projets de développement touristique ? o/n
Si oui, lesquels ?

- Projets ou expériences menés avec succès

- Projets ou expériences précédentes n'ayant pas abouti ou ayant conduit à un échec

4. Y a-t-il une demande « d'offre touristique » régulièrement exprimée par les visiteurs auprès de votre commune ? o/n
Si oui, de quel ordre ?

5. Avez-vous des suggestions de projets à mettre en œuvre
Sur votre commune ?

Sur l'ensemble de la Communauté de Communes ?

6. Quels pourraient être les partenaires éventuels pour la mise en œuvre de ces projets ?

7. Avez-vous connaissance d'organismes privés ou publics, d'associations, de riverains… qui pourraient avoir des suggestions à faire ?

8. Avez-vous connaissance de documents, rapports, études… traitant du développement touristique dans le secteur ?

9. Quelles sont vos attentes par rapport à mon stage ?

ANNEXE 7

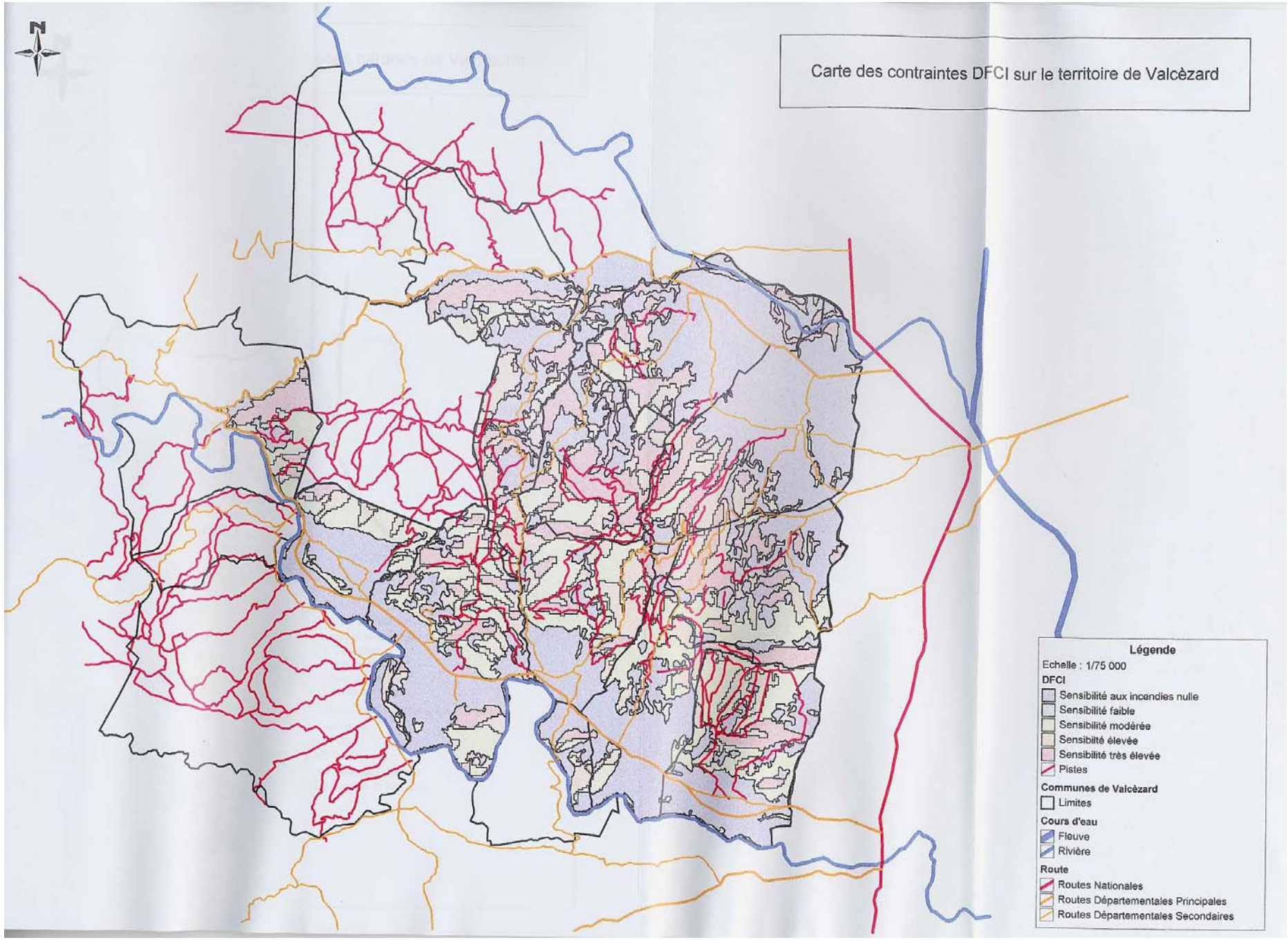
N
Carte des contraintes DFCI sur le territoire de Valcèzard
Légende
Echelle : 1/75 000
DFCI
Sensibilité aux incendies nulle
Sensibilité faible
Sensibilité modérée
Sensibilité élevée
Sensibilité très élevée
Pistes
Communes de Valcèzard
Limites
Cours d'eau
Fleuve
Rivière
Route
Routes Nationales
Routes Départementales Principales
Routes Départementales Secondaires

ANNEXE 8

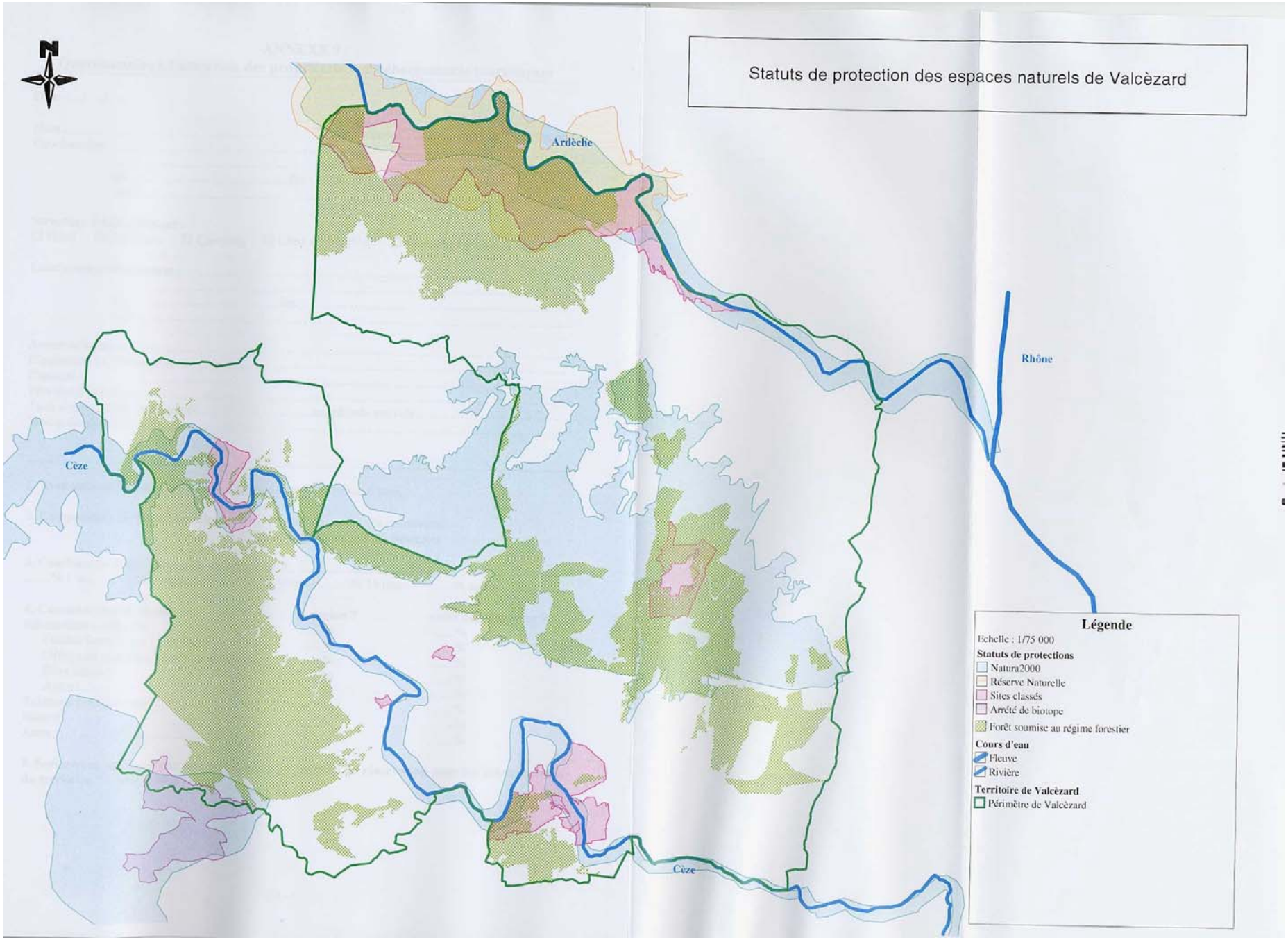
Statuts de protection des espaces naturels de Valcèzard
Ardèche
Rhône
Cèze
Cèze
Légende
Echelle : 1/75 000
Statuts de protections
Natura2000
Réserve Naturelle
Sites classés
Arrêté de biotope
Forêt soumise au régime forestier
Cours d'eau
Fleuve
Rivière
Territoire de Valcèzard
Périmètre de Valcèzard

ANNEXE 9 :
Questionnaire à l'attention des propriétaires d'hébergements touristiques

Date :…./…./….

Nom :…… ☐ Propriétaire ☐ Responsable ☐ Gérant
Coordonnées : ……..……
……..……
tel :……..fax :…….....
mail :……..…….....

Structure d'hébergement :
☐ Hôtel ☐ Résidence ☐ Camping ☐ Gîtes ou Meublés ☐ Chambres d'hôte ☐ Autre :

Coordonnées hébergement : ……..
……
tel :……fax :…….....
mail :…….....

Année de création :…….....
Classement de l'hébergement :……...
Capacité :…….....
Périodes d'ouverture :…….....
Taux d'occupation : sur l'année……..en période estivale…….
Modes de publicité :……...

---

1. Avez-vous des relations directes avec vos clients ? Oui / Non

2. Composition de votre clientèle :…….% habitués……..% renouveau
……..% français……% étrangers

3. Combien de temps restent-ils en moyenne ?.....
……% 1 we ……% 1 semaine ……% 10 jours ……% 15 jours ……% autre :……...

4. Comment ont-ils connu	**la région ?**	**votre hébergement ?**
Information touristique	……%	……%
Guides touristiques / Dépliants	……%	……%
Offices de tourisme / Agences de voyage	……%	……%
Sites internet	……%	……%
Autre :……..	……%	……%
Relations (famille/amis)	……%	……%
Hasard	……%	……%
Autre :…….....	……%	……%

5. Seriez-vous intéressé par une structure type centrale de réservation pour les hébergements du territoire ? Oui / Non

6. Faites-vous la promotion touristique de la région ? Oui / Non
Si oui, de quels sites et animations ? .....
.....
.....
Comment ? ☐ brochures ☐ plans/topoguides ☐ conseils oraux ☐ autre :……..

7. Leur proposez-vous des activités ou des produits touristiques ? Oui / Non
Si oui, lesquels :…….....
…….....
…….....
A titre gratuit **ou** payant **?**

8. Seriez-vous intéressé de participer à des initiatives type remise de mallette touristique, passeport multi-sites… ? Oui / Non

Mallette touristique	1 2 3	
Mallette terroir	1 2 3	à hiérarchiser (1 meilleur, 3 moins bon)
Passeport multi-sites	1 2 3	

autre :…….

9. Que recherchent vos clients sur notre territoire ?
…….....
…….....
…….....

10. Quelles activités pratiquent-ils sur notre territoire ?

Visites (monuments, musées) :	Oui / Non	**Equitation :**	Oui / Non
Dégustation de vin :	Oui / Non	**Cyclotourisme / VTT :**	Oui / Non
Marchés, foires :	Oui / Non	**Sports mécaniques, trial :**	Oui / Non
Festivals, fêtes de village :	Oui / Non	**Baignade (Cèze, Ardèche…) :**	Oui / Non
Randonnée pédestre :	Oui / Non	**Sports d'eau vive :**	Oui / Non

11. Quels sont les sites qu'ils visitent sur notre territoire ?
Villages pittoresques : ☐ Montclus ☐ Cornillon ☐ La Roque sur Cèze ☐ Aiguèze
Monuments : ☐ Chartreuse de Valbonne ☐ Chapelle Ste Agnès ☐ Autres :……..
Sites naturels : ☐ Forêt de Valbonne ☐ Cascades du Sautadet ☐ Vallée de la Cèze
☐ Gorges de l'Ardèche
Autres :……..
…….....

12. Quels sont les sites qu'ils visitent en dehors de notre territoire ?
…….....
…….....
…….....
…….....

13. Vos clients vous ont-ils déjà signalé des activités qu'ils aimeraient pratiquer et qui n'existent pas ici ? Oui / Non
Si oui, lesquelles :……..
…….....
…….....

14. Sont-ils demandeurs de certains aménagements (sentiers, plages…) ? Oui / Non
Si oui, lesquels :…..……...
…….....
…….....

15. Sont-ils demandeurs de certains services (locations de VTT…) ? Oui / Non
Si oui, lesquels :…..……..
…….....
…….....

16. Vous font-ils des remarques quant à l'information et à l'accueil touristique dont ils disposent sur le territoire ? Oui / Non
Si oui, lesquelles :..……
…….....
…….....

17. Autres remarques et commentaires :……...
…….....
…….....
…….....

ANNEXE 10 : Questionnaire à l'attention des touristes

La **Communauté de Communes de Valcézard**, qui couvre le territoire repéré en bleu sur la carte ci-dessous, réalise une enquête destinée à améliorer la qualité de l'accueil et des activités touristiques qui vous sont proposées.

Ce territoire comprend 16 communes désireuses de vous faire découvrir leurs richesses environnementales et patrimoniales. En effet, à de nombreux villages pittoresques dont certains sont classés s'ajoutent la proximité des **gorges de l'Ardèche** au nord, la diversité des paysages de la **vallée de la Cèze** au sud et enfin les habitats remarquables du **massif forestier de Valbonne** au cœur du territoire et sa magnifique chartreuse. N'oublions pas la valeur agricole de ce terroir en termes de **viticulture** avec le classement en AOC Côtes du Rhône et les nombreuses caves prêtes à vous ouvrir leurs portes.

Merci des quelques instants que vous passerez à répondre à ce questionnaire. N'hésitez pas à rajouter toutes les critiques et les commentaires qui vous sembleront nécessaires. Nous nous efforcerons de donner suite aux demandes que vous aurez formulées.

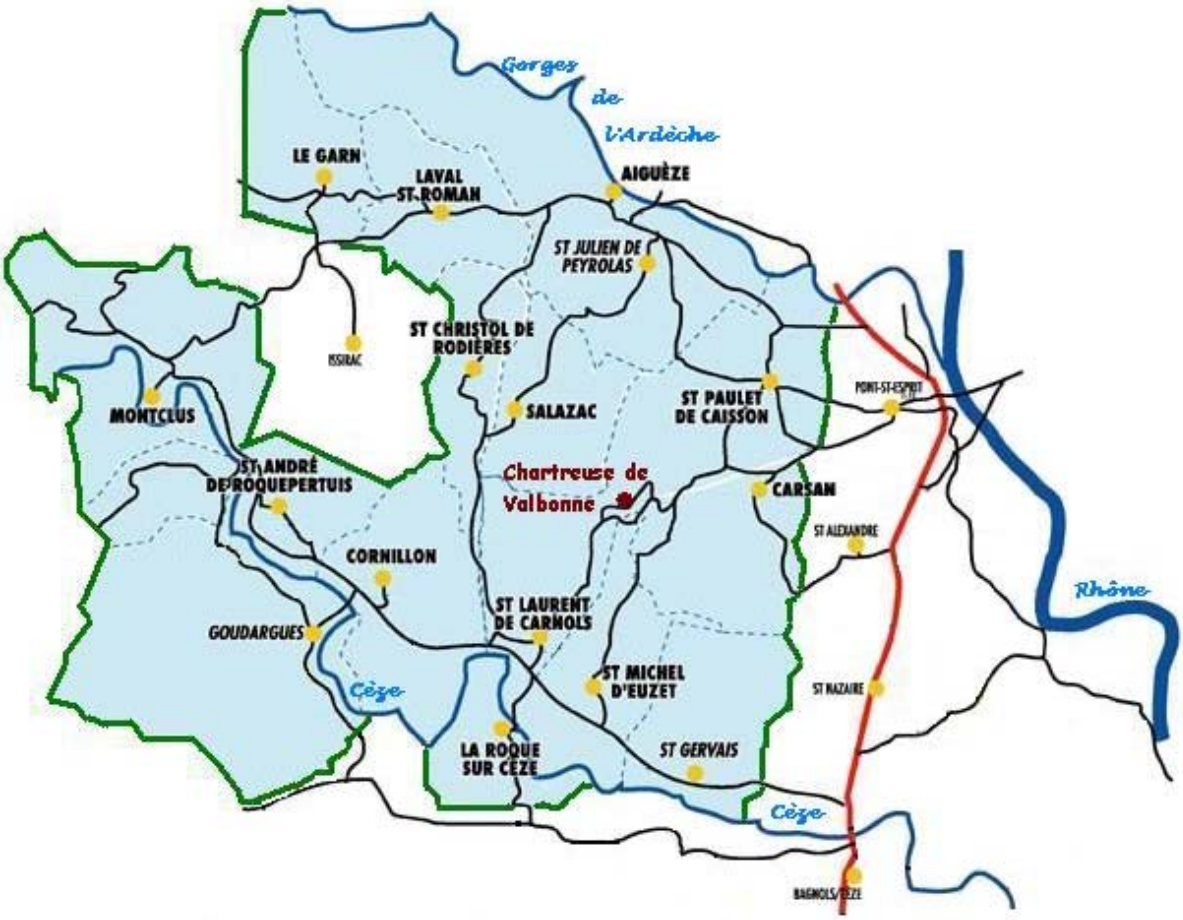

En vous souhaitant un agréable séjour parmi nous,

A bientôt !

Date : **Lieu :**

Sexe : H / F **Age :** <25 26-35 36-45 45-59 >60

Profession :

☐ Agriculteur ☐ Cadre supérieur ☐ Employé ☐ Commerçant ☐ Enseignant ☐ Retraité
☐ Artisan ☐ Cadre moyen ☐ Ouvrier ☐ Profession libérale ☐ Sans emploi ☐ Etudiant
Autre :…….

Etes-vous venu(e) ☐ seul(e) ☐ en couple ☐ en groupe
Si en groupe, ☐ famille ☐ amis ☐ groupe organisé **Nombre de personnes :**…….

Ville de résidence :…….. **Département (Pays pour les non français) :**…….....

---

1. Pourquoi venez-vous dans cette région ?
☐ Résidence secondaire ☐ Visite famille/amis ☐ Découverte ☐ Autre :…….....

2. Combien de temps séjournez-vous sur notre territoire :
☐ ½ journée/journée ☐ Fin de semaine ☐ Quelques jours ☐ Autre :……..
Avez vous prévu de loger sur notre territoire ? Oui / Non
Si oui, commune :…….**type d'hébergement :**……**durée :**……

3. Votre séjour ici s'inclut-il dans un circuit ? Oui / Non
Si oui, décrivez votre circuit :……..

4. Etes-vous déjà venu sur ce territoire auparavant ? Oui / Non
Si oui, à quelle(s) saison(s) : ☐ hivers ☐ printemps ☐ été ☐ automne
avec quelle fréquence : ☐ 1-2 fois ☐ tous les 3-4 ans ☐ tous les 1-2 ans
☐ Autre :……
pourquoi : ☐ Résidence II ☐ Visite famille/amis ☐ Découverte ☐ Autre :…….

5. Comment avez-vous connu cette région ?
☐ Information touristique ☐ Relations (famille/amis) ☐ Hasard ☐ Autre :……...

6. Sur notre territoire, quels sont les sites que vous avez déjà visités ? *Cochez-les dans la liste*
quels sont les sites dont vous n'avez jamais entendu parler ? *Entourez-les dans la liste*
Villages pittoresques : ☐ Aiguèze ☐ Cornillon ☐ La Roque sur Cèze ☐ Montclus
Monuments : ☐ Chartreuse de Valbonne ☐ Chapelle Ste Agnès ☐ Autres :……
Sites naturels : ☐ Forêt de Valbonne ☐ Cascades du Sautadet ☐ Vallée de la Cèze
☐ Gorges de l'Ardèche

7. Quelles activités pratiquez-vous sur notre territoire ?

Visites (monuments, musées) :	Oui / Non	**Equitation :**	Oui / Non
Dégustation de vin :	Oui / Non	**Cyclotourisme / VTT :**	Oui / Non
Marchés, foires :	Oui / Non	**Sports mécaniques, trial :**	Oui / Non
Festivals, fêtes de village :	Oui / Non	**Baignade (Cèze, Ardèche…) :**	Oui / Non
Randonnée pédestre :	Oui / Non	**Sports d'eau vive :**	Oui / Non

8. Quelles activités n'avez-vous pas pu pratiquer sur le territoire alors que vous auriez souhaité le faire ?
…….....
…….....

9. Parmi les aménagements suivants, lesquels vous intéresseraient ?
Activités en forêt *(Cochez au plus 2 éléments de cette liste)* **:**
☐ **Sentiers botaniques**
☐ **Sentiers d'interprétation** (thèmes possibles : patrimoine bâti, archéologie, gestion de la forêt…)
☐ **Parcours de santé**
☐ **Circuit aventure** (ex : parcours fait d'échelles, de cordes… permettant de se déplacer d'arbre en arbre)
☐ **Mur d'escalade**
☐ **Circuit moto ou 4x4**

Découverte de notre environnement *(Cochez au plus 2 éléments de cette liste)* **:**
☐ **Réseau de sentiers pédestres de village en village**
☐ **Visites guidées en forêt** (présentation du milieu naturel et de sa gestion)
☐ **Visites guidées des villages pittoresques**
☐ **Circuit autour du vignoble et du vin** (libre ou guidé)

Aménagements en bord de Cèze *(Cochez 1 élément de cette liste)* **:**
☐ **Accès à des plages "sauvages"**
☐ **Plages aménagées avec buvettes**
☐ **Activités aquatiques** (canoë…)

Restauration *(Cochez 1 élément de cette liste)* **:**
☐ **Restauration rapide**
☐ **Auberge**
☐ **Restaurant gastronomique**

Visites *(Cochez 1 élément de cette liste)* **:**
☐ **Maison de la forêt et du bois**
☐ **Maison de la nature et de l'environnement**
☐ **Expositions sur des thèmes variés**
Visiteriez-vous pour 4€ de plus une telle structure si elle était installée sur le site de la Chartreuse ? Oui / Non

10. Quels autres aménagements seraient susceptibles de vous intéresser aussi bien à la Chartreuse que sur le reste du territoire ?
……
……
……

11. Que pensez-vous de la qualité de l'accueil et de l'information dont vous avez disposé sur notre territoire ?
……
……
……

12. Avez-vous d'autres remarques, commentaires ou suggestions ?
……
……
……
……

ANNEXE 11

COMPTE RENDU
BUREAU

Séance du mardi 03 juin 2003

Ordre du jour

- Présentation par Sandrine de Chastellier des orientations possibles dans le cadre du tourisme et de l'environnement
- Point sur la signalisation touristique
- Création d'un poste d'agent de développement ou d'un chargé de mission
- Préparation du conseil communautaire du 26 juin 2003

Présents : **13**
Messieurs et mesdames AMBROISE Christian, AUBANEL Guy, BREMOND Christiane, CABIAC Jacques, CANONGE Etienne, CASTOR Gérard, FRANCOIS Dominique, MICAELLI Ulysse, SANTONI Jean Marc, SERRE Christophe, SUAU Jean-Claude, THERON José, VIGNAL Yolande.

Excusés : 1
Monsieur GAUTIER Robert

Absents : 2
Messieurs VALLADIER, VINCENT

Présentation des orientations possible dans le cadre du tourisme et de l'environnement

Sandrine de Chastellier établit un diagnostic touristique du territoire de Valcèzard.
Le territoire de Valcèzard bénéficie d'atouts majeurs qui sont : un environnement naturel préservé, un patrimoine bâti riche (classé ou non), des produits du terroir diversifiés à valoriser davantage et une zone calme donnant accès à plusieurs sites touristiques (Cévennes, Nîmes, Avignon, Gorges de l'Ardèche …).
Par contre, un certain nombre de handicaps ont été relevés : Valcèzard est une zone méconnue et absente des circuits touristiques départementaux, qui soufre d'une mauvaise signalisation, de problèmes de communication et d'information touristique et de quelques points noirs paysagers à surveiller. Un autre point soulevé est celui du manque de structures hôtelières sur le territoire.
Une enquête réalisée auprès des touristes a également révélé que ceux-ci se plaignent de la saleté de certains sites touristiques, du manque d'entretien de certains monuments (la chartreuse notamment) et des vols.
Ce territoire peut être découpé en trois zones touristiques : au sud, la Vallée de la Cèze avec une fréquentation touristique estivale importante (tourisme familial et de détente), au nord, des communes qui dépendent du tourisme des Gorges de l'Ardèche et au centre les collines où le tourisme est encore peu développé.

Sandrine de Chastellier demande aux élus de fixer des objectifs et de déterminer les orientations touristiques à donner au territoire, pour pouvoir par la suite monter des projets cohérents.
Répartition du tourisme dans l'espace : Le tourisme sera développé sur l'ensemble du territoire en fonction des potentialités de chaque zone (accueil, activités de détente…). Toutefois, il faudra préserver des espaces permettant d'accueillir des zones artisanales.

Plusieurs sites potentiels ont été cités à de St Laurent, Carsan, St Julien. Il faudra penser sur ces sites à des aménagements paysagers de façon à ne pas nuire à l'activité touristique.
Répartition du tourisme dans le temps : Le souhait principal des élus est de développer le tourisme de basse saison. En ce qui concerne la fréquentation estivale, il est par contre souhaitable de ne pas inciter son augmentation.
Clientèles touristiques visées : En ce qui concerne la période estivale, les élus souhaitent continuer à s'adresser à une clientèle familiale. Par contre, afin de développer le hors saison, plusieurs pistes peuvent être explorées : clientèle scolaire (classes vertes), professionnels (séminaires), retraités….
Orientations touristiques choisies : L'orientation principale retenue par les élus est le tourisme vert prenant en compte l'environnement au sens large, à savoir nature et patrimoine. Seront ensuite développées en accompagnement les orientations culturelles, gastronomie et terroir, détente et sport.

Point sur la signalisation touristique

Signalisation de Valcèzard
Des devis ont été demandés à trois entreprises de fourniture de signalisation : Les ateliers de la croisière, SES, LRS. Ces 3 entreprises ont fait des propositions pour la fourniture et la mise en place de panneau comportant le sigle de la Communauté de Communes VALCEZARD.
Ci après le tableau comparatif des prix unitaires du panneau seul sans le support, la boulonnerie et la pose. Les prix sont en € et HT. Les dimensions sont variables selon le fabriquant, mais tournent aux alentours de 1.20 m * 0.50 m.

	Sur fond beige	Rétro réfléchissant
Les ATELIERS DE LA CROISIERE	150 €	174 €
SES		180.62 €
LRS	122.27 €	160 €

S'il est décidé de les installer à l'entrée des villages, il faut prévoir au minimum deux entrées par village donc un minimum de 32 panneaux.
La commission estime que la pose de ces panneaux de signalisation ne présente pas un intérêt suffisant pour justifier un investissement aussi conséquent.

Signalisation touristique
En ce qui concerne la signalisation touristique, il est envisagé de mettre en place des RIS (Relais Information Service). Il s'agit d'espaces aménagés en bord de route, sur lesquels sont implantés des panneaux d'information touristique indiquant les hôtels, restaurants, campings, sites d'intérêt touristique, loisirs…
Seul LRS a remis un devis concernant les panneaux de RIS. Le montant unitaire est d'environ 1000€ HT pour des panneaux mesurant 1,60 m * 1,30m. Il faut y ajouter la sérigraphie qui n'est pas proportionnelle au nombre de panneaux. Son coût est de 530 € HT.
Le RIS doit également être équipé d'un point d'eau, d'un coin ombragé, d'une table, de bancs… Selon le lieu d'implantation de ces RIS, des travaux seront nécessaires. Le prix du panneau ne veut rien dire. Je pense qu'un RIS équipé doit coûter environ 7600 €. Cette signalétique ne rentre pas dans le cadre départemental donc on ne peut pas prétendre à une aide financière.
Suggestions d'implantation :
Les 3 principaux accès au territoire de VALCEZARD seraient les premiers équipés d'un RIS :

- 1 – Sur le RD 901, commune de Saint Julien de Peyrolas, au lieu dit Grange Neuve

- 2 – Sur le RD 901, commune de Montclus, dans la descente des combes de Soulouze
- 3 – Sur la RD 980, commune de Saint Gervais, à proximité du giratoire est

Ces terrains que je connais me semble t-il appartiennent au département.
La commission décide de confier cette étude au futur employé qui sera embauché en septembre prochain compte tenu que la saison touristique est très proche et que les RIS ne pourront pas fonctionner fin juin.

Création d'un poste d'agent de développement

Une délibération sera votée lors du prochain conseil communautaire.

Préparation du prochain conseil communautaire

La date et le lieu sont fixés : jeudi 26 juin 2003 à 18 h 30 à la mairie de St Julien de Peyrolas.
A l'ordre du jour seront traités : taux de la taxe de séjour 2004, 2 décisions modificatives du budget, création du poste d'agent de développement, …

Questions diverses

Mr Michel JEAN cherche un local de 500 m² environ de préférence à proximité de la forêt pour réaliser son projet d'exposition sur le thème de la maison de l'arbre et d'accro branche. Mr Serre verra avec Mr Gilles, président de l'ASVMT, s'il est envisageable d'installer une telle structure au sein de la Chartreuse de Valbonne.

Chantal BEJUIT, guide et interprète régionale a fait un bilan de ce qu'elle possède comme information sur les différentes communes visitées. Elle réalisera quatre vacations (1 par semaine entre 15/07 et 18/07) pour la communauté de communes cet été (Coût d'une vacation : 70 € pour 2 heures). Les villages visités seront décidés fin juin en fonction des informations recueillies.

La séance est levée à 21 h 00.

ANNEXE 12 : Note concernant la réunion du 19 juin 2003
Rapprochement de Valcèzard et du PAT Gorges et vallée de la Cèze

Etaient présents :

Elizabeth Duchet, présidente du PAT
Bernard Raoux, conseiller général du canton de Barjac et vice-président du PAT
Marcel Tronc, maire de St Ambroix représentant la Communauté de Communes du Ranc d'Uzège et Pays de Cèze
Pierre Brun, maire de Allegre-les-Fumades et président de la Communauté de Communes Pays de Cèze
Etienne Canonge, maire de Montclus représentant la Communauté de Communes de Valcèzard
José Théron, maire de Goudargues représentant la Communauté de Communes de Valcèzard

Françoise Gaudin, directrice du PAT
Christian Nouguier, CDT
Sandrine de Chastellier, stagiaire à la Communauté de Communes de Valcèzard

Présentation du Pays d'Accueil Touristique :

Contexte :
Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de développement touristique du département, le Conseil général et le CDT ont défini un certain nombre de pôles touristiques. Il s'agit d'entités identifiables par les touristes (supposant une certaine cohérence) et bénéficiant d'une capacité d'hébergement de 25000 lits minimum. Ces pôles sont les suivants : Camargue et littoral, Nîmes, Uzège Pont du Gard, Vallée du Rhône, **Vallée de la Cèze**, Cévennes.
Dans cette perspective, ils envisagent de soutenir prioritairement les territoires qui rechercheront les meilleures articulations possibles entre les communautés de communes et les pôles touristiques. C'est dans ce cadre que le CDT propose un rapprochement de la Communauté de Communes de Valcèzard et du PAT Gorges et vallée de Cèze.

Organisation touristique actuelle de la vallée de la Cèze :
L'Assemblée des Offices de Tourisme (OT) de la Vallée de la Cèze regroupe 8 OT : Génolhac, Bessèges, St Ambroix, Allègre les Fumades, Méjannes le Clap, Barjac, Goudargues, Bagnols sur Cèze, sous forme associative, depuis 15 ans. Les OT tentent de valoriser la destination touristique de la Vallée de la Cèze en mettant en place des actions de communication et de promotion : édition d'une carte touristique, création d'un site Internet, réalisation d'un stand parapluie, charte graphique commune à tous les OT.
Il existe également 2 Pays d'accueil Touristique sur la vallée :
- 1 sous forme de SIVOM, sur la partie cévenole (cantons de Génolhac et de Bessèges) : le PAT Cévennes Cèze
- 1 sous forme associative, sur la moyenne vallée de la Cèze (canton de St Ambroix et de Barjac) : le **PAT Gorges et vallée de Cèze**.
  Cette association regroupe 16 communes et des socio-professionnels. Elle embauche 1 animatrice à temps plein et 1 secrétaire à ¼ temps.

PAT = Pays d'Accueil Touristique
CDT = Comité Départemental du Tourisme
OT = Office de Tourisme

Intérêt d'un rapprochement entre le territoire de la moyenne vallée de la Cèze et la Communauté de Communes de Valcézard.

La Vallée de la Cèze a l'avantage important de bénéficier de multiples influences car elle se situe au croisement des Cévennes, de l'Ardèche méridionale et de la Provence. Cette situation géographique permet donc de proposer aux touristes une grande diversité de paysages et d'activités (randonnées pédestres du Parc des Cévennes, activités de pleine nature -orpaillage, spéléologie, escalade, parapente, canoë…- de la moyenne vallée et enfin découverte du patrimoine et vins Côtes du Rhône du bas de la vallée de la Cèze). Réunir ces offres touristiques dans une promotion groupée permettrait à la moyenne et basse vallée de la Cèze d'augmenter leur potentiel d'attractivité.

Enfin, le positionnement touristique de la Vallée se porte sur la qualité de son environnement encore préservé et sa situation géographique stratégique, caractéristiques qui sont communes à l'ensemble du territoire.

Dans le nouveau schéma départemental de développement touristique, les PAT assurent un rôle de relais territorial de la politique départementale. Les communes ou EPCI adhérant à cette démarche bénéficient de ce fait de financements réservés aux projets intercommunaux inscrits dans une démarche de développement concerté.

L'implication d'une commune ou EPCI dans un PAT lui permet donc, non seulement de bénéficier d'un appui technique dans la mise en place de sa politique de développement touristique, mais également d'un soutien financier pour mettre en place ses actions.

Missions d'un Pays d'Accueil Touristique

1- Elaboration du projet de territoire

Le PAT, en concertation avec les acteurs du territoire et les échelons départementaux et régionaux, porte la réalisation du schéma local de développement touristique du territoire.

Il accompagne les communautés de communes du territoire dans la définition et le suivi de leur programme de développement touristique. Il prend en considération les projets déjà engagés par les différentes collectivités et les articule avec le projet global.

2- Accueil Information Promotion

Ces missions ont été confiées aux OT dans le cadre de la loi de 1992 portant sur la répartition des compétences en matière touristique. Le PAT intervient comme appui technique dans leur recherche d'une meilleure organisation de la politique d'accueil et d'information à l'échelle du territoire.

Le CDT cofinance l'édition d'un guide découverte par destination touristique. En dehors de ces financements, chaque PAT ou Communauté de communes peut éditer un document plus spécifique à son territoire.

3- Appui technique

Le PAT apporte aux Communautés de Communes et aux socio-professionnels concernés les services suivants :

Recueil d'informations :

- recherche d'informations thématiques sur la demande d'élus ou de socio-professionnels
- veille informative et bulletin d'information sur les lois et les dernières évolutions du marché
- recherche de nouveaux créneaux de développement à proposer aux acteurs locaux

Observation du territoire :

En lien avec le CDT et les OT, mettre en place une observation régulière de la demande :

- pour aider les porteurs de projets à mieux se positionner sur le marché
- pour permettre l'évaluation des retombées des actions entreprises.

PAT = Pays d'Accueil Touristique
CDT = Comité Départemental du Tourisme
OT = Office de Tourisme

Accompagnement de la mise en œuvre de projets publics ou privés :

- accompagne la réflexion
- vérifie la cohérence avec les schémas locaux, celui du territoire et du département
- créé des synergies éventuelles avec d'autres projets
- oriente sur les financements

Lien avec les partenaires institutionnels

- le PAT représente le territoire et est en relation régulière avec les partenaires financiers tels que le Pays, le Conseil général, le CDT, la région, les techniciens de l'Etat et de l'Europe
- Il participe aux travaux de réflexion et aux actions de partenariats avec les Gîtes de France, le CDT, les CCI, la Chambre d'Agriculture…

4- Organisation et valorisation de l'offre touristique

Le PAT se voit confier par les communautés de communes la définition de programmes et actions de valorisation touristique de l'environnement et du patrimoine.
Il coordonne les actions en cohérence avec le projet de territoire et les politiques régionales et départementales.

5- Mobilisation et animation des acteurs locaux

Le PAT cherche à favoriser la dynamique interne au territoire. Il regroupe toutes les volontés concourrant au développement de l'économie touristique locale en sensibilisant les élus et socio-professionnels à l'intérêt d'une démarche collective.
Il participe à la détection des besoins de formation des partenaires et acteurs locaux et demande au CDT d'en assurer la mise en œuvre.

Discussion :

- Suite aux conclusions de l'étude sur les sites classés du Gard Rhodanien présentées par le cabinet Nègre le 05 juin 2003 à l'antenne du Conseil Général de Bagnols-sur-Cèze, est-il envisagé de mettre en place un pôle touristique concernant le Gard Rhodanien ?

Un pôle touristique Côtes du Rhône sera peut-être mis en place, mais pour l'instant, cette opportunité ne bénéficie pas d'un portage politique fort et risque d'être abandonnée. De toutes façons, si ce pôle était mis en place, il ne serait pas forcément opportun d'y rattacher le territoire de Valcèzard dont les éléments forts pour attirer les touristes sont, avant tout, la présence de la Cèze et de l'Ardèche.

- Etant donné que l'activité touristique de certaines communes du territoire de Valcèzard est d'avantage tournée vers l'Ardèche que vers la Cèze, serait-il possible de renommer ce pôle touristique ?

En terme de communication, il pourrait être envisagé de renommer ce pôle touristique, ainsi que le PAT en Vallée de la Cèze – Sud Ardèche. En effet, les membres actuels du PAT, tout comme le CDT, y voient un élément fort de promotion, d'autant que ce lien avec l'Ardèche existe déjà au niveau du canton de Barjac.
D'autre part, Françoise Gaudin rappelle que pour l'instant la communication se fait autours de la vallée de la Cèze tout en indiquant la diversité des zones qu'elle côtoie ou traverse : Cévennes, Ardèche méridionale puis Côtes du Rhône.

- Quelle forme juridique pouvez-vous proposer afin d'assurer le rapprochement des deux structures ?

PAT = Pays d'Accueil Touristique
CDT = Comité Départemental du Tourisme
OT = Office de Tourisme

En ce qui concerne la forme juridique d'une collaboration entre la Communauté de Communes de Valcèzard et le PAT, le plus simple serait une adhésion à l'association dont les statuts seraient modifiés afin de permettre l'adhésion des communes et des EPCI.
En raison du caractère associatif du PAT, les communes ou EPCI peuvent adhérer ou se retirer librement de la structure.

- Quelle serait la place de chacun ?

Sur le fond, le PAT assurerait la mise en place d'un projet global de territoire sur l'ensemble de la vallée de la Cèze. Un travail de diagnostic de territoire a d'ailleurs était entamé afin de définir les enjeux et de les hiérarchiser.
Les communautés de communes conserveraient la maîtrise d'ouvrage des projets concernant leur territoire. Le PAT assurerait donc la cohérence entre les réalisations de chaque communauté de commune et apporterait un appui technique au montage des dossiers.

- Quel est le lien entre les PAT et les Pays Voynet ?

Il a été convenu à l'échelle national que lorsqu'un pays Voynet se met en place, c'est le (ou les) PAT existant qui assure le volet tourisme de la charte de territoire du Pays.

- D'un point de vue financier, quelle serait la participation demandée aux communautés de communes ?

Actuellement, le Conseil général aide à hauteur de 220000F (200000F cette année en raison des inondations) + 2000F par commune adhérente. D'autre part, les communes versent une participation de 5F/an /habitant. Cette participation aurait certainement besoin d'être augmentée en raison des charges supplémentaires de travail.
Il est envisageable que la Communauté de Communes de Valcèzard mette à disposition du PAT son personnel (à mi-temps ?), afin d'éviter une embauche supplémentaire. Différents scenarii seront étudiés par Françoise Gaudin et Sandrine de Chastellier, afin de proposer différentes options et de transformer les statuts en fonction de l'option qui sera retenue.

- Exemple de financement possible pour une communauté de communes adhérant à un PAT :

Seront financés en premier lieu les projets de mise en place d'un schéma local de randonnée, de restauration et mise en valeur du patrimoine et d'édition de guides touristiques.
Concernant la mise en place d'un schéma de randonnée, il serait possible d'obtenir des financements départementaux à hauteur de :
50% pour l'ouverture et le balisage des chemins
80% pour la signalétique (pose de panneaux…)
50% pour l'édition de carto-guides
Il est également possible de bénéficier de subventions européennes du FEDER si le réseau de chemins met en valeur le patrimoine (sites archéologiques , patrimoine bâti…). Ces subventions peuvent être obtenues via le réseau national des PAT.
Concernant la mise en valeur du patrimoine, il est éventuellement possible de bénéficier d'un technicien spécialisé en patrimoine cofinancé par la DRAC grâce aux fonds européens du FEDER pour une durée de 3 à 5 ans. Il pourrait donc être envisagé de créer un tel poste au niveau du PAT.
Concernant l'édition de guides touristiques, le département cofinance à hauteur de 50% l'édition d'un guide découverte par pôle touristique. Il s'agit d'un guide touristique présentant dans une première partie un certain nombre de circuits assurant la découverte du pôle, puis dans une seconde partie les éléments forts de ce pôle touristique (patrimoine, environnements, produits du terroir…).

PAT = Pays d'Accueil Touristique
CDT = Comité Départemental du Tourisme
OT = Office de Tourisme

ANNEXE 13 :
Carte des chemins de randonnée existants

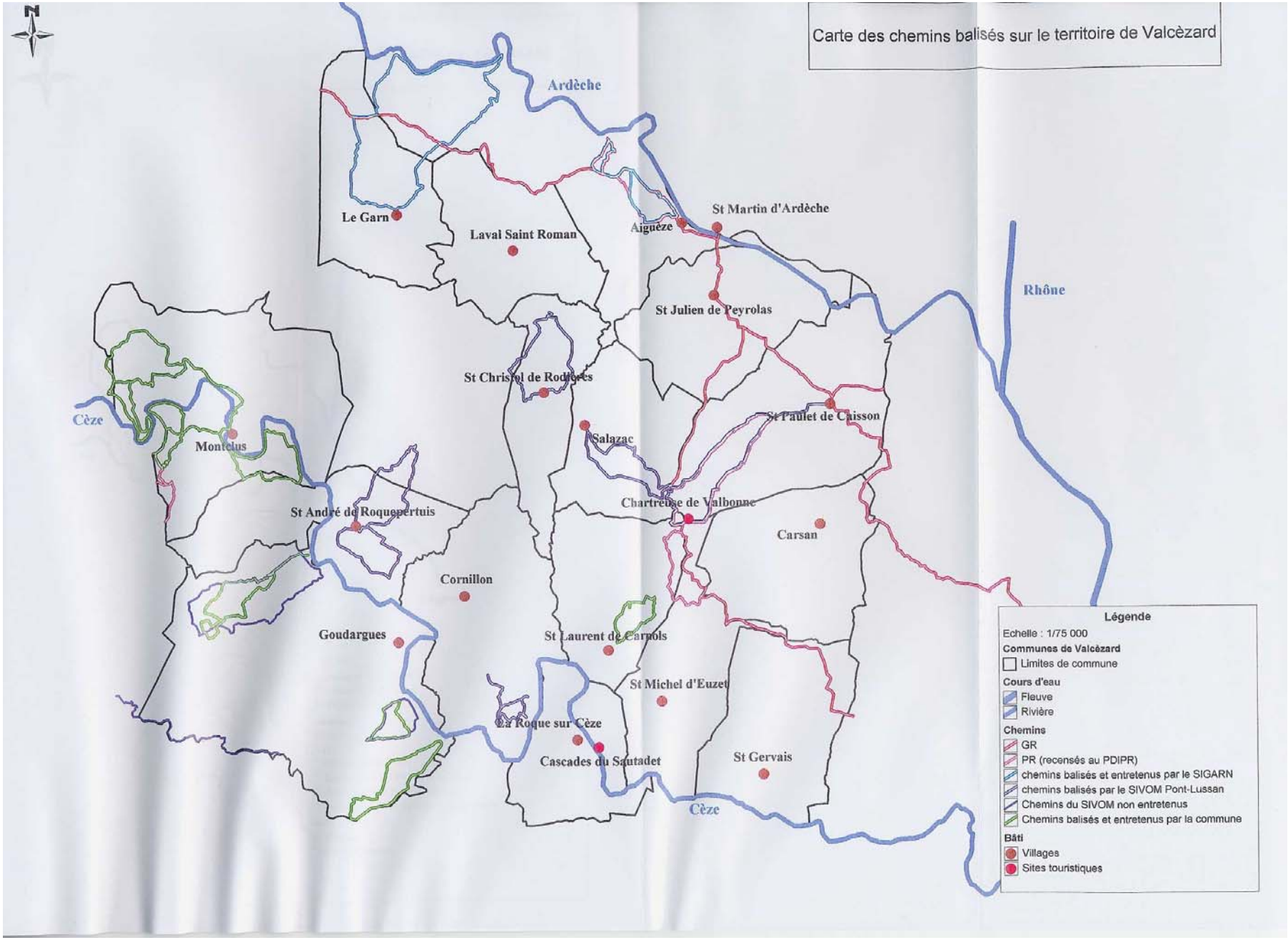

ANNEXE 14 :
Carte du réseau de chemins proposé

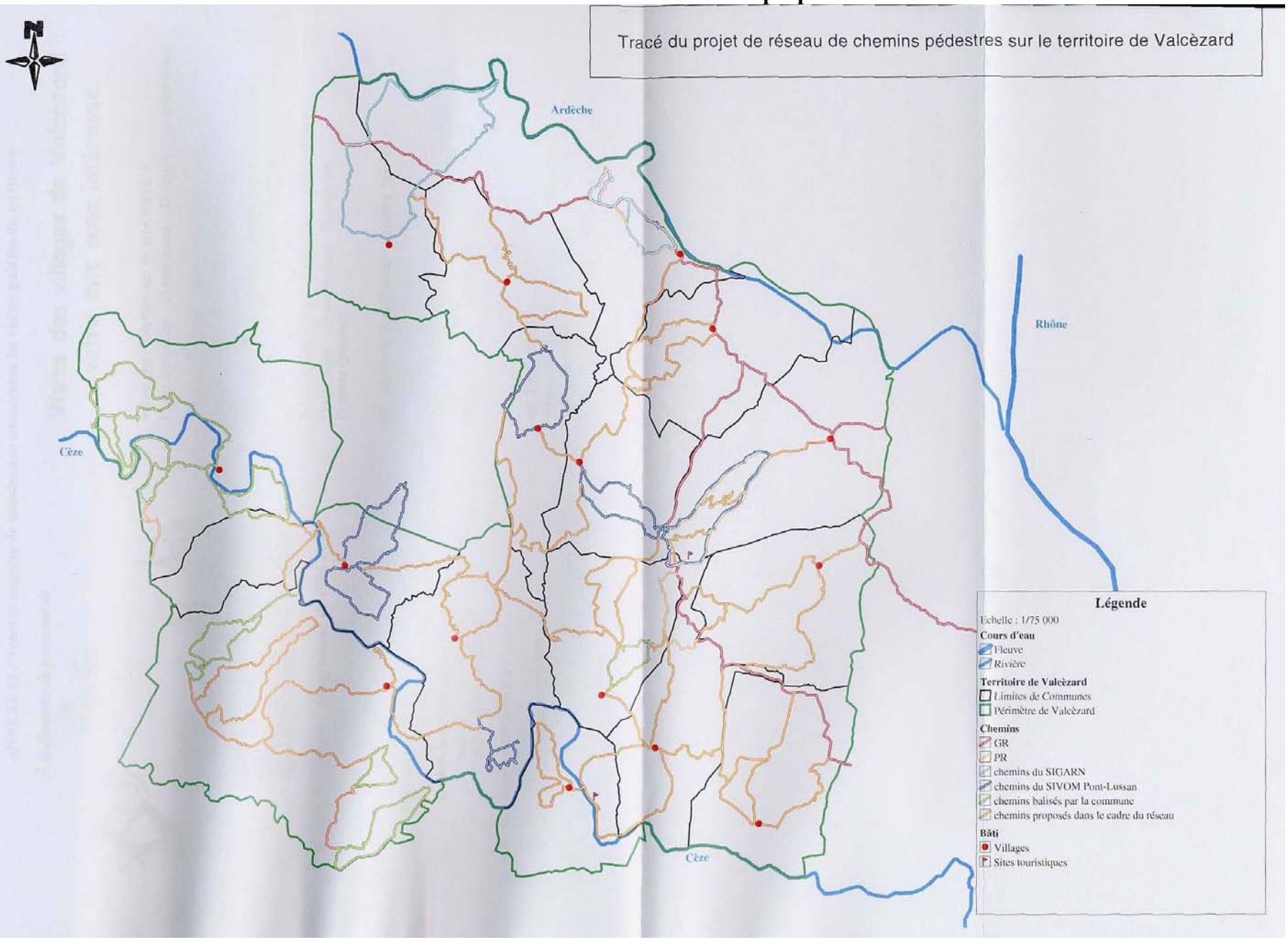

ANNEXE 15 : Tract et enquête de satisfaction concernant les visites guidées du territoire

A la découverte du patrimoine de

Valèz Ard

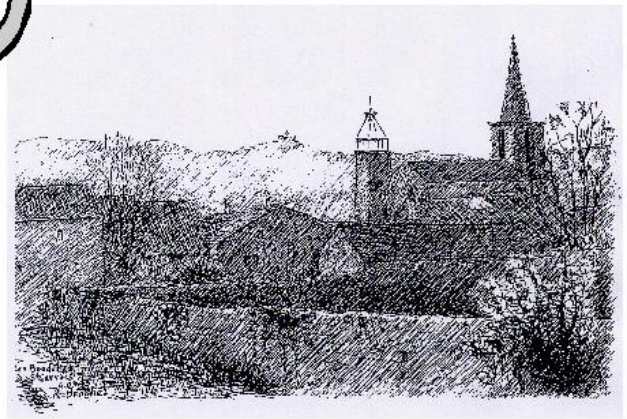

Visites de villages : programme de l'été 2003

Jeudi 17 Juillet : *St Laurent de Carnols*
(RDV à la cave coopérative)

Jeudi 24 Juillet : *Cornillon*
(RDV sur le parking visiteurs à l'entrée du bourg)

Jeudi 31 Juillet : *Montclus*
(RDV sur le parking visiteurs à côté du pont)

Jeudi 07 Août : *St Gervais*
(RDV à la cave coopérative)

Départ des visites prévu à 9H30 (durée 2H)

Prix de la visite : Adultes 4,50 €
Enfants (jusqu'à 12 ans) 2,50 €

Renseignements et achat des billets à l'office de tourisme de Goudargues (04 66 82 30 02)
Possibilité d'acheter les billets à la dernière minute sur le lieu de rendez-vous auprès du guide.

Visite des villages de Valcèzard : votre avis nous intéresse.

votre appréciation sur le site visité :

☐ très intéressant ☐ intéressant ☐ moyen ☐ inintéressant

votre avis sur la durée de la visite :

☐ bien ☐ trop court ☐ trop long

votre appréciation sur la qualité du commentaire :

☐ très bon ☐ bon ☐ moyen ☐ mauvais

ce qui vous a le plus intéressé – points forts :

☐ historique ☐ architecture ☐ paysages
☐ autres (précisez)

ce qui reste à améliorer – points faibles :

sujets que vous auriez souhaité aborder durant cette visite :

qui êtes-vous ?

ville de résidence :…….. nationalité :……..
nombre de personnes : …. adultes ….enfants
date…… **village visité**……

ANNEXE 16 : Questionnaire à l'attention des touristes de la vallée de la Cèze

Madame, Monsieur, Bienvenue ! !

Nous vous savons gré de nous accorder quelques minutes de votre temps de vacances afin de nous aider à mieux vous connaître et donc mieux vous recevoir.

Afin de vous remercier de votre coopération, nous vous invitons à remplir le coupon réponse situé à la fin de ce questionnaire et à rapporter l'ensemble de ce document, soit à votre hébergeur, soit à l'un des nombreux Offices de Tourisme participant à l'opération .
Si votre nom est tiré au sort à la fin de la saison, vous pourrez **gagner** 1 semaine de remise en forme ou 1 week-end en Gîtes de France.

Nous vous souhaitons un agréable séjour ! !

1. Dans quelle commune logez-vous pendant votre séjour ?
   ……

2. Quelle est la durée de votre séjour ?

   ☐ Excursion d'1 journée
   ☐ 1 nuit
   ☐ Moins d'une semaine
   ☐ 1 semaine
   ☐ 2 semaines
   ☐ Plus de 2 semaines
   ☐ Ne sait pas

3. Quel est votre mode d'hébergement ?

   ☐ Hôtel
   ☐ Gîte ou location de meublés
   ☐ Chambre d'hôte
   ☐ Résidence secondaire
   ☐ Chez des parents/amis
   ☐ Camping
   ☐ Hébergement collectif
   ☐ Autres, précisez…

4. Selon vous, dans quelle région touristique passez-vous vos vacances ?
   ……

5. Comment avez-vous connu cette région touristique?

- ☐ Conseils d'amis déjà venus
- ☐ Amis, famille habitant la région
- ☐ Office de Tourisme, Comité Départemental du Tourisme
- ☐ Article de presse, magazine, lequel……..
- ☐ Reportage télé
- ☐ Par un guide touristique, lequel…….
- ☐ Par un guide d'hébergement, lequel…….
- ☐ Par un guide thématique, lequel……
- ☐ Par une agence de voyage
- ☐ Par Internet, adresse du site…….
- ☐ Info dans des salons et foires, lesquels……..
- ☐ Autre, précisez……

6. Etes-vous déjà venus auparavant ?

- ☐ oui, 1 fois
- ☐ oui, plusieurs fois
- ☐ non, jamais

7. Dans quelle zone géographique situez-vous la région Vallée de la Cèze (de Génolhac à Bagnols sur Cèze) ?

- ☐ Entre Cévennes et Provence
- ☐ Cévennes, garrigues, Côtes du Rhône
- ☐ Au sud des gorges de l'Ardèche
- ☐ Entre Ardèche et Uzège
- ☐ autre, précisez…..

8. Quel est, selon vous, l'attrait majeur de cette région ?(Classez les 3 caractéristiques les plus significatives en indiquant en 1er la plus importante)

- ☐ Environnement naturel
- ☐ Paysages variés
- ☐ Climat méditerranéen
- ☐ Situation géographique privilégiée (croisement Ardèche. Provence. Cévennes)
- ☐ calme
- ☐ diversité des activités
- ☐ rapport qualité/prix
- ☐ patrimoine architectural
- ☐ autre, précisez…..

9. Quels aménagements rendraient votre séjour plus agréable ? (classez les 3 principales réponses en indiquant la plus importante en 1er)

- ☐ meilleure signalétique
- ☐ points de pique nique
- ☐ davantage de sentiers de randonnée
- ☐ circuits découverte du patrimoine
- ☐ baignades aménagées en bord de rivière
- ☐ meilleure information touristique (guides, point accueil…)
- ☐ meilleur état des routes
- ☐ davantage de visites guidées du patrimoine ou de sites ouverts au public
- ☐ plus d'animations en soirée (précisez le genre)……
- ☐ plus d'animations en journée (précisez le genre)……
- ☐ autres, précisez……..

10. Quels sont les sites de la Vallée de la Cèze que vous avez déjà visités ? Cochez vos réponses

- ☐ Mont Lozère
- ☐ Château d'Aujac
- ☐ Château de Montalet
- ☐ Grotte de la Cocalière
- ☐ Préhistorama de Rousson
- ☐ Le Dugas (St Ambroix)
- ☐ Château d'Allègre
- ☐ Station thermale d'Allègre les Fumades
- ☐ Station sportive de Méjannes le Clap
- ☐ les gorges de la Cèze
- ☐ Barjac
- ☐ Aven d'Orgnac
- ☐ Aiguèze
- ☐ Goudargues
- ☐ Montclus
- ☐ La Chartreuse de Valbonne
- ☐ la Roque sur Cèze et les cascades du Sautadet
- ☐ Bagnols sur Cèze
- ☐ Autres, précisez……..

11. Que faites-vous pendant votre séjour ? (classez les 3 activités que vous pratiquez le plus en indiquant la plus importante en 1er)

- ☐ Visite payantes (grottes, musées, château..)
- ☐ Randonnées pédestres
- ☐ Randonnées VTT
- ☐ Canoë
- ☐ Baignade
- ☐ Autres activités sportives
- ☐ Pêche
- ☐ Repos
- ☐ Cure thermale, Remise en forme
- ☐ Promenade de découverte (villages, sites naturels…)
- ☐ Autres activités (orpaillage, stage de poterie…)
- ☐ Visite de marchés, expositions…
- ☐ Autres, précisez……..

12. Pendant votre séjour, avez-vous été ou avez-vous l'intention d'aller dans les endroits suivants (cochez vos réponses)

- ☐ Uzès – Pont du Gard
- ☐ Nîmes
- ☐ St Jean du Gard – Anduze
- ☐ Cirque de Navacelles
- ☐ Alès
- ☐ littoral méditerranéen
- ☐ Camargue
- ☐ Mont Aigual
- ☐ Gorges de l'Ardèche
- ☐ Avignon
- ☐ Provence

13. Concernant votre séjour, diriez-vous que vous êtes :

- ☐ Totalement satisfait
- ☐ Satisfait
- ☐ Moyennement satisfait
- ☐ Insatisfait

A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

- ☐ 15/17 ans
- ☐ 18/24 ans
- ☐ 25/34 ans
- ☐ 35/44 ans
- ☐ 45/54 ans
- ☐ 55/64 ans
- ☐ + de 65 ans

Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

- ☐ Patron de l'industrie, du commerce
- ☐ Exploitant / salarié agricole
- ☐ Profession libérale
- ☐ Cadre supérieur
- ☐ Cadre moyen
- ☐ Employé
- ☐ Ouvrier
- ☐ Retraité
- ☐ Etudiant
- ☐ Autres actifs
- ☐ Autres inactifs

Quel est votre département ou pays d'origine ?
……

Merci de bien vouloir déposer votre questionnaire rempli chez votre hébergeur ou dans l'un des Offices suivants :

Génolhac	Point I de St Jean de Maruéjols
Bessèges	Barjac
St Ambroix	Goudargues
Allègre les Fumades	Point I La Roque sur Cèze
Méjannes le Clap	Bagnols sur Cèze

Vous pouvez, si vous le désirez, participer au tirage au sort afin de gagner l'un des lots suivants en jeu. Veuillez remplir ce coupon réponse. (Un seul bulletin par famille, même nom, même adresse)

Liste des lots :

- ***Un forfait de remise en forme TOCADE, 6 jours, 18 séances (bains avec hydro massage, presso thérapie, brumisation, douche au jet tonique…) offert par Les Thermes des Fumades***
- ***Un week-end en Gîtes de France, en hors saison***

Merci pour votre collaboration. Bon séjour !

NOM :……

PRENOM:……

ADRESSE :……

……..

……..